

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>ETUDE COMPARATIVE SUR LA COMMUNE DE PENVENAN .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>Estimation de la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes et non diagnostiqués sur les zones d'étude .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2</b>	<b>Estimation de la mise en place d'un assainissement collectif .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3</b>	<b>Comparaison économique collectif-non collectif .....</b>	<b>5</b>
1.3.1	Rue de Tréguier .....	6
1.3.2	Rue de Kermado .....	7
1.3.3	Rue des Patriotes .....	7
1.3.4	Rue des Promenades .....	8
1.3.5	Rue de Kerbriand .....	9
1.3.6	Rue de Keranscoualch .....	9
1.3.7	Rue de Leur Min .....	10
1.3.8	Rue de l'Amiral de Cuverville .....	11
1.3.9	La D 74 .....	11
1.3.10	Impasse du Moulin de la Comtesse .....	12
1.3.11	Chemin de la Marine .....	12
1.3.12	La D 74 Nord .....	13
1.3.13	Rue Anatole Le Braz .....	14
1.3.14	Rue de la Corniche .....	14
1.3.15	Rue de Clandeyer .....	15
1.3.16	Crec'h Goulard .....	15
1.3.17	Rue de Launay .....	16
1.3.18	Placen Amic .....	16
1.3.19	Boutil .....	17
1.3.20	Impasse Mezo Bras .....	17
1.3.21	Rue de l'Ile Instan .....	18
<b>2</b>	<b>MISE A JOUR DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>20</b>
<b>2.1</b>	<b>SYNTHESE DE LA SITUATION ACTUELLE .....</b>	<b>20</b>
<b>2.2</b>	<b>ZONAGE RETENU PAR LANNION-TREGOR COMMUNAUTE SUITE AUX PROPOSITION DU BUREAU D'ETUDES .....</b>	<b>21</b>
<b>2.3</b>	<b>PROPOSITION DE ZONAGE .....</b>	<b>22</b>

## SOMMAIRE DE TABLEAUX

Tableau 22 : Coût de mise en place d'une filière d'assainissement non collectif selon le niveau de contraintes parcellaires et l'aptitude des sols à l'infiltration .....	3
Tableau 23 : Estimation du coût de la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes et non diagnostiqués sur Penvénan.....	4
Tableau 24 : Coût unitaire de référence pour la mise en place d'un assainissement collectif... 4	
Tableau 25 : Comparaison entre le coût de la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes et non diagnostiqués et le coût de mise en place d'un assainissement collectif sur la commune de Penvénan .....	6
Tableau 30 : Synthèse des observations et des propositions de zonage d'EF Etudes .....	20

## SOMMAIRE DES FIGURES

Figure 31 : Proposition de mise en place d'un réseau sur une partie de la rue de l'Amiral de Cuverville.....	22
--	----

## SOMMAIRE DES PLANS

Plan 13 : Projet de plan de zonage d'assainissement des eaux usées pour la commune de Penvénan Nord/Est.....	23
Plan 14 : Projet de plan de zonage d'assainissement des eaux usées pour la commune de Penvénan Nord/Ouest.....	24
Plan 15 : Projet de plan de zonage d'assainissement des eaux usées pour la commune de Penvénan Sud.....	25

# 1 ETUDE COMPARATIVE SUR LA COMMUNE DE PENVENAN

## 1.1 Estimation de la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes et non diagnostiqués sur les zones d'étude

La filière de base est dimensionnée pour une habitation de type 5 soit 3 chambres. Cette filière occupe une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>. Pour les habitations classées en Très Fortes contraintes, le surcoût est soit lié aux accès soit lié à la mise en place d'une filière compacte.

Le niveau de contrainte apporte une majoration au coût de la filière de base avec aussi la prise en compte de l'aptitude des sols à l'infiltration. En effet le coût de la filière d'assainissement non collectif envisageable est fonction de la capacité du sol à l'infiltration :

Aptitude	Contraintes parcellaires			
	Aucune	Quelques	Fortes	Très fortes
Bonne	6 000,00 €	7 000,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €
Moyenne	7 000,00 €	8 000,00 €	9 000,00 €	15 000,00 €
Faible	8 000,00 €	9 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €
Très faible	9 000,00 €	11 000,00 €	12 000,00 €	15 000,00 €

**Tableau 1 : Coût de mise en place d'une filière d'assainissement non collectif selon le niveau de contraintes parcellaires et l'aptitude des sols à l'infiltration**

En croisant l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs sur les zones d'étude, le niveau de contrainte parcellaire et l'aptitude des sols à l'infiltration, il a été estimé le coût de leur réhabilitation.

Secteur	Total des habitations	Total des habitations à réhabiliter	Aucune contrainte		Quelques contraintes		Fortes contraintes		Très fortes contraintes		Total	Coût moyen par installation
Rue de Tréguier	8	4	1	8 000 €	2	18 000 €	1	10 000 €	0	0 €	36 000 €	9 000 €
Rue de Kermado	6	3	0	0 €	2	16 000 €	1	9 000 €	0	0 €	25 000 €	8 333 €
Rue des Patriotes	6	1	0	0 €	0	0 €	1	9 000 €	0	0 €	9 000 €	9 000 €
Rue des Promenades	3	2	1	7 000 €	1	8 000 €	0	0 €	0	0 €	15 000 €	7 500 €
Rue de Kerbriand	10	3	0	0 €	2	16 000 €	1	9 000 €	0	0 €	25 000 €	8 333 €
Rue de Keranscoualch	7	4	2	14 000 €	1	8 000 €	1	9 000 €	0	0 €	31 000 €	7 750 €
Rue de Leur Min	9	4	1	7 000 €	3	24 000 €	0	0 €	0	0 €	31 000 €	7 750 €
Rue Amiral de Cuverville	13	12	2	14 000 €	3	25 000 €	4	36 000 €	3	45 000 €	120 000 €	10 000 €
D 74	5	2	0	0 €	1	8 000 €	0	0 €	1	15 000 €	23 000 €	11 500 €
Impasse du Moulin de la Comtesse	24	15	8	56 000 €	5	40 000 €	1	9 000 €	1	15 000 €	120 000 €	8 000 €
Chemin de la Marine	57	45	17	119 000 €	15	120 000 €	7	63 000 €	6	90 000 €	392 000 €	8 711 €
D 74 Nord	10	7	2	14 000 €	3	24 000 €	1	9 000 €	1	15 000 €	62 000 €	8 857 €
Rue Anatole le Braz	4	1	0	0 €	0	0 €	0	0 €	1	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Rue de la Corniche	3	3	1	7 000 €	0	0 €	2	18 000 €	0	0 €	25 000 €	8 333 €
Rue de Clandeyer	5	4	1	7 000 €	3	24 000 €	0	0 €	0	0 €	31 000 €	7 750 €
Crech Goulard	8	4	1	8 000 €	2	18 000 €	0	0 €	1	15 000 €	41 000 €	10 250 €
Rue du Launay	2	2	0	0 €	1	8 000 €	0	0 €	1	15 000 €	23 000 €	11 500 €
Placen Amic	20	16	3	21 000 €	5	40 000 €	3	27 000 €	5	75 000 €	163 000 €	10 188 €
Boutil	17	14	8	56 000 €	3	24 000 €	0	0 €	3	45 000 €	125 000 €	8 929 €
Impasse Mezo Bras	9	5	3	24 000 €	1	9 000 €	1	10 000 €	0	0 €	43 000 €	8 600 €
Rue de l'Île Instan	3	2	2	14 000 €	0	0 €	0	0 €	0	0 €	14 000 €	7 000 €

**Tableau 2 : Estimation du coût de la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes et non diagnostiqués sur Penvénan**

Le coût de réhabilitation moyen par installation est de 9 156 € pour un montant total de 1 369 000 €.

## 1.2 Estimation de la mise en place d'un assainissement collectif

Afin d'estimer le coût des travaux permettant la mise en place d'un assainissement collectif avec ou sans unité de traitement, il est nécessaire de prendre des coûts moyens des différentes composantes de ce type d'opération. Le tableau ci-dessous liste les coûts unitaires :

<b>RESEAU</b>		
	<b>P.U.</b>	<b>Unité</b>
Réseau gravitaire sous VC	180 €	ml
Réseau gravitaire sous RD	250 €	ml
Réseau gravitaire en terrain nu	100 €	ml
Réseau gravitaire sous VC avec surcoût rocher	250 €	ml
Réseau gravitaire sous RD avec surcoût rocher	300 €	ml
Réseau gravitaire sous RD avec surprofondeur	350 €	ml
Regards	1 150 €	u
Refoulement dans tranchée commune	45 €	ml
Refoulement dans tranchée propre	80 €	ml
Branchements	1 100 €	u
Fonçage sous voie SNCF au ml	625 €	ml
Fonçage sous RD	700 €	ml
Poste de relevage	50 000 €	u
<b>TRAITEMENT</b>		
	<b>P.U.</b>	<b>Unité</b>
Station d'épuration inférieure à 250 EH	1 000 €	EH
Station d'épuration supérieure à 250 EH	800 €	EH

**Tableau 3 : Coût unitaire de référence pour la mise en place d'un assainissement collectif**

Les estimations ont été réalisées à partir des coûts de référence listés ci-dessus et à partir des critères financiers suivants :

- Une consommation moyenne annuelle par branchement : 80 m<sup>3</sup>,
- Abonnement :
- Camlez : 75 €,
- Penvénan : 91.48 €,
- Part variable au m<sup>3</sup> :
- Camlez : 1,20 €,
- Penvénan : 2,44 €,
- Frais de branchement : 1008,33 €,
- Nombre de branchement :
- Camlez : 229,
- Penvénan : 1842.

Juin 2022

- Taux d'occupation : 2,29 habitants pour les résidences principales pour la commune de Camlez et 1,95 habitant pour la commune de Penvénan,
- Taux d'occupation : 3 habitants pour les résidences secondaires avec une répartition sur la base des données INSEE sur la commune de Camlez et 5 habitants pour les résidences secondaires pour la commune de Penvénan
- La charge organique prise en compte par Equivalent Habitant est de 45 g de DBO5/j.

Concernant les aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les directives du 11<sup>ème</sup> programme portent en particulier sur :

- Les stations d'épuration subventionnées par l'Agence généralement à hauteur de 30% d'un montant plafond défini dans le 11ème programme,
- Les réseaux de transfert sous conditions (linéaire par branchement limité et impact sur le milieu à démontrer, ainsi que conformité de la station).
- Les extensions de réseau. Ces aides sont très rarement attribuées. Pour en bénéficier, il faut démontrer qu'il y a une impossibilité de mettre en conformité les installations d'assainissement non collectif et qu'il y a un impact avéré sur le milieu et les usages.

Ce dernier point est celui qui concerne la révision du zonage d'assainissement de Camlez et Penvénan puisque l'ensemble des scénarios consiste à étudier le raccordement de secteur sur le réseau existant par le biais d'extension de réseau.

Mais pour situer la faisabilité d'un projet, nous laissons dans les différents tableaux les seuils d'attribution ou d'exclusion des financements suivants :

- Pour les réseaux, la distance entre deux branchements doit être inférieure ou égale à 30 mètres en comptabilisant les réseaux gravitaires de collecte et les réseaux refoulés de transfert,
- Le coût plafond est de 7600 € par branchement.

Tous les secteurs ont fait l'objet d'une estimation de la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif sauf la rue de la Corniche qui a priori est desservie.

Pour le secteur de la rue de la Corniche comprenant trois habitations, elles sont toutes desservies par le réseau d'assainissement collectif. En effet, la voirie privée débouche sur la départementale 38 desservie par le réseau de collecte des eaux usées. Ces habitations sont donc raccordables.

### **1.3 Comparaison économique collectif-non collectif**

Un tableau synthétique permet de comparer les coûts de la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes et non diagnostiqués avec la mise en place d'un assainissement collectif pour les habitations concernées par le projet.

Secteur	Total des habitations à réhabiliter	Coût de la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs classés à réhabiliter	Coût moyen par installation	Habitations raccordées au projet de réseau	Longueur de réseau entre deux branchements	Coût des travaux d'assainissement collectif	Coût du projet par branchement	Redevance complémentaire à la surtaxe assainissement
Rue de Tréguier	4	36 000 €	9 000 €	8	50	139 656 €	17 457 €	0,0659 €
Rue de Kermado	3	25 000 €	8 333 €	6	49	106 703 €	17 784 €	0,0517 €
Rue des Patriotes	1	9 000 €	9 000 €	6	41	110 757 €	18 459 €	0,0538 €
Rue des Promenades	2	15 000 €	7 500 €	3	65	89 148 €	29 716 €	0,0475 €
Rue de Kerbriand	3	25 000 €	8 333 €	10	52	142 336 €	14 234 €	0,0639 €
Rue de Keranscoualch	4	31 000 €	7 750 €	7	45	116 334 €	16 619 €	0,0551 €
Rue de Leur Min	4	31 000 €	7 750 €	8	49	144 486 €	18 061 €	0,0685 €
Rue Amiral de Cuverville	12	120 000 €	10 000 €	13	46	168 935 €	12 995 €	0,0729 €
D 74	2	23 000 €	11 500 €	5	39	87 613 €	17 523 €	0,0431 €
Impasse du Moulin de la Comtesse	15	120 000 €	8 000 €	24	40	286 350 €	11 931 €	0,1164 €
Chemin de la Marine	45	392 000 €	8 711 €	54	42	607 459 €	11 249 €	0,2325 €
D 74 Nord	7	62 000 €	8 857 €	10	36	124 833 €	12 483 €	0,0544 €
Rue Anatole le Braz	1	15 000 €	15 000 €	4	138	159 229 €	39 807 €	0,0836 €
Rue de la Corniche	3	25 000 €	8 333 €	Habitations raccordables				
Rue de Clandeyer	4	31 000 €	7 750 €	5	32	44 528 €	8 906 €	0,0200 €
Crech Goulard	4	41 000 €	10 250 €	7	83	197 559 €	28 223 €	0,0988 €
Rue du Launay	2	23 000 €	11 500 €	2	74	80 701 €	40 351 €	0,0447 €
Placen Amic	16	163 000 €	10 188 €	15	60	274 873 €	18 325 €	0,1261 €
Boutil	14	125 000 €	8 929 €	15	56	233 226 €	15 548 €	0,1038 €
Impasse Mezo Bras	5	43 000 €	8 600 €	9	34	122 274 €	13 586 €	0,0548 €
Rue de l'île Instan	2	14 000 €	7 000 €	3	45	82 116 €	27 372 €	0,0436 €

**Tableau 4 : Comparaison entre le coût de la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes et non diagnostiqués et le coût de mise en place d'un assainissement collectif sur la commune de Penvénan**

### 1.3.1 Rue de Tréguier

**Nombre d'habitations : 8**

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est élevé sur ce secteur compte tenu des aménagements et des accès.

**Conformité :** 3 habitations sont non conformes et 1 n'a pas été contrôlée. 1 habitation non conforme présente de fortes contraintes parcellaires. Aucune habitation ne présente un défaut de sécurité sanitaire sur ce secteur.

Les récents contrôles réalisés sur ce secteur font état désormais de 5 habitations non conformes dont 3 présentant de fortes contraintes parcellaires. Cependant, aucune ne présente de défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux avec des traces d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est faible et la filière d'assainissement à envisager est de type lit filtrant drainé vertical avec rejet.

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné en point bas pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 9 000 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 17 457 €/branchement.

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser.

1.3.2 Rue de Kermado

**Nombre d'habitations :** 6

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est faible. 2 habitations présentent de fortes contraintes.

**Conformité :** 2 habitations sont non conformes et 1 n'a pas été contrôlée. 1 habitation présente un défaut de sécurité sanitaire ainsi que de fortes contraintes parcellaires.

Les récents contrôles réalisés sur ce secteur font état désormais de 5 habitations non conformes dont 1 présentant de fortes contraintes parcellaires. 1 habitation présente toujours un défaut de sécurité sanitaire, il s'agit de celle présentant également de fortes contraintes parcellaires.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne et la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné en point bas pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 8 333 €/ installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 17 784 €/branchement.

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser. LTC devra relancer l'habitation présentant un rejet et procéder à une pénalité financière si elle n'est pas mise aux normes dans les 4 ans suivants le rapport de non-conformité. Les agents du SPANC se tiennent à disposition des propriétaires pour un accompagnement technique. En revanche, il revient au propriétaire de faire faire les études de filière pour déterminer les travaux à réaliser sur son installation.

1.3.3 Rue des Patriotes

**Nombre d'habitations : 6**

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est faible. 1 habitation présente de fortes contraintes.

**Conformité :** 1 seule habitation est non conforme.

Depuis la réalisation de l'étude par EF Etudes, 5 habitations ont été recensées non conformes. 2 habitations présentent un défaut de sécurité sanitaire. Une de ces habitations est celle qui présente de fortes contraintes parcellaires.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux avec des traces d'oxydation sauf sur la partie Ouest du secteur. Sa capacité à l'infiltration est faible et la filière d'assainissement à envisager est de type lit filtrant drainé vertical avec rejet. Pour la partie Ouest, le sol est sablo-limoneux sain et présente une aptitude moyenne à l'infiltration et nécessite donc une tranchée d'épandage à faible profondeur.

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné en point bas pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 9 000 €/ installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 18 459 € /branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser. LTC devra relancer les habitations présentant un rejet et procéder à une pénalité financière si elles ne sont pas mises aux normes dans les 4 ans suivants le rapport de non-conformité. Les agents du SPANC se tiennent à disposition des propriétaires pour un accompagnement technique. En revanche, il revient aux propriétaires de faire faire les études de filière pour déterminer les travaux à réaliser sur leurs installations.

1.3.4 Rue des Promenades

**Nombre d'habitations : 3**

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est faible.

**Conformité :** 1 habitation est non conforme et 1 habitation est non contrôlée.

Les récents contrôles réalisés sur ce secteur font état désormais de 2 habitations non conformes dont 1 présentant un défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne et la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné en point bas pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.



**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 7 500 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 29 716 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser. LTC devra relancer l'habitation présentant un rejet et procéder à une pénalité financière si elle n'est pas mise aux normes dans les 4 ans suivants le rapport de non-conformité. Les agents du SPANC se tiennent à disposition des propriétaires pour un accompagnement technique. En revanche, il revient aux propriétaires de faire faire les études de filière pour déterminer les travaux à réaliser sur leurs installations.

1.3.5 Rue de Kerbriand

**Nombre d'habitations :** 10

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est faible. 3 habitations présentent de fortes contraintes.

**Conformité :** Aucune habitation n'avait été contrôlée non conforme lors de l'étude réalisée par EF Etude.

Une habitation non conforme a été recensée récemment mais pour un léger défaut d'entretien.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne et la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné en point bas pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.

**Etude comparative :** Le coût moyen de réhabilitation serait de 8 333 € pour un coût par branchement au réseau collectif de 14 234 € avec un ratio de **52 mètres** entre deux branchements donc supérieur au seuil de 30 mètres.

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser.

1.3.6 Rue de Keranscoualch

**Nombre d'habitations :** 7

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est faible. 2 habitations présentent de fortes contraintes.

**Conformité :** 4 habitations non conformes dont 1 en fortes contraintes. 2 habitations présentent un défaut de sécurité sanitaire dont 1 en fortes contraintes.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne et la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné en point bas pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 7 750 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 16 619 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser. LTC devra relancer les habitations présentant un rejet et procéder à une pénalité financière si elles ne sont pas mises aux normes dans les 4 ans suivants le rapport de non-conformité. Les agents du SPANC se tiennent à disposition des propriétaires pour un accompagnement technique. En revanche, il revient aux propriétaires de faire faire les études de filière pour déterminer les travaux à réaliser sur leurs installations.

1.3.7 Rue de Leur Min

**Nombre d'habitations :** 9

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est faible.

**Conformité :** 5 habitations conformes. 1 non contrôlée. 3 non conformes.

Les contrôles réalisés récemment par le SPANC font état de 6 habitations non conformes dont 1 présentant un défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne et la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné en point bas pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées. Une habitation ne peut être raccordée au projet de réseau.

**Contrainte supplémentaire :** La présence de rocher est visible sur la partie Est de ce secteur.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 7 750 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 18 061 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser.

Juin 2022

LTC devra relancer l'habitation présentant un rejet et procéder à une pénalité financière si elle n'est pas mise aux normes dans les 4 ans suivants le rapport de non-conformité. Les agents du SPANC se tiennent à disposition des propriétaires pour un accompagnement technique. En revanche, il revient aux propriétaires de faire faire les études de filière pour déterminer les travaux à réaliser sur leurs installations.

### 1.3.8 Rue de l'Amiral de Cuverville

**Nombre d'habitations :** 13

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est élevé avec 3 habitations en très fortes contraintes et 5 en fortes contraintes.

**Conformité :** 1 habitation conforme. 12 habitations non conformes.

Les contrôles du SPANC font état de 5 habitations présentant un défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne sauf sur la partie centrale en point bas. La filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur » ou « lit filtrant drainé vertical avec rejet ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné en point bas pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.

**Contrainte supplémentaire :** Naissance d'un ruisseau temporaire débouchant dans l'anse de Pelinec.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 10 000 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 12 995 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** Compte tenu du niveau des contraintes parcellaires, du nombre élevé d'installations non conformes et de la présence d'un ruisseau, **la mise en place d'un assainissement collectif serait à envisager.**

### 1.3.9 La D 74

**Nombre d'habitations :** 5

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est assez élevé avec 1 habitation en très fortes contraintes et 1 en fortes contraintes.

**Conformité :** 3 habitations conformes. 1 non contrôlée. 1 non conforme.

Les contrôles réalisés par le SPANC récemment font état de 3 habitations non conformes dont 2 présentant un défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné en point bas pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.

**Contrainte supplémentaire :** On note la présence d'une source en partie haute de ce secteur.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 11 500 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 17 523 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser. LTC devra relancer les habitations présentant un rejet et procéder à une pénalité financière si elles ne sont pas mises aux normes dans les 4 ans suivants le rapport de non-conformité. Les agents du SPANC se tiennent à disposition des propriétaires pour un accompagnement technique. En revanche, il revient aux propriétaires de faire faire les études de filière pour déterminer les travaux à réaliser sur leurs installations.

1.3.10 Impasse du Moulin de la Comtesse

**Nombre d'habitations :** 24

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est faible avec une seule habitation classée en très fortes contraintes et 2 en fortes contraintes.

**Conformité :** 9 habitations conformes. 1 non contrôlée. 14 non conformes.

2 habitations non conformes se sont mises aux normes depuis la réalisation de l'étude par EF Etudes. Aucune habitation ne présente de défaut de sécurité sanitaire.
---

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argilo-sableux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, deux postes de relevage devront être positionnés pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 8 000 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 11 931 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser.

1.3.11 Chemin de la Marine

**Nombre d'habitations :** 57

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est plutôt faible mais un secteur situé au nord de secteur regroupe 5 habitations classées en très fortes contraintes. Le sud du secteur comprend également 5 habitations en très fortes contraintes.

**Conformité :** 13 habitations conformes. 37 non conformes. 7 non contrôlées.

Les contrôles réalisés par le SPANC font état de 9 habitations présentant un défaut de sécurité sanitaire dont 4 en fortes ou très fortes contraintes parcellaires.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux sain sans trace d'oxydation avec parfois un refus sur rocher à - 0,60 m. La capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, deux postes de relevage devront être positionnés pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées. Trois habitations ne sont pas raccordées au projet de réseau compte tenu de leur éloignement et d'une topographie défavorable.

**Contrainte supplémentaire :** La présence de rocher est visible sur la partie centrale de ce secteur.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 8 711 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 11 249 €/branchement

**Synthèse :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif est le mode d'assainissement à privilégier compte tenu de la topographie et de la proximité de la mer favorisant les possibles écoulements d'eaux usées brutes ou partiellement traitées vers l'anse de Pelinec.

1.3.12 La D 74 Nord

**Nombre d'habitations :** 10

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est assez élevé avec 3 habitations en très fortes contraintes dont une crêperie.

**Conformité :** Trois habitations conformes. 7 non conformes.

Les contrôles réalisés par le SPANC font état de 3 installations présentant un défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argilo-sableux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie permet un raccordement gravitaire sur le réseau existant. Mais pour les habitations situées au nord de la départementale, une pompe de relevage individuelle sera nécessaire pour se raccorder au projet de réseau.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 8 857 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 12 483 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel et compte tenu du nombre important de pompes individuelles de relevage à installer, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser. LTC devra relancer les habitations présentant un rejet et procéder à une pénalité financière si elles ne sont pas mises aux normes dans les 4 ans suivants le rapport de non-conformité. Les agents du SPANC se tiennent à disposition des propriétaires pour un accompagnement technique. En revanche, il revient aux propriétaires de faire faire les études de filière pour déterminer les travaux à réaliser sur leurs installations.

### 1.3.13 Rue Anatole Le Braz

**Nombre d'habitations :** 4

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est assez faible. 1 habitation présente de très fortes contraintes parcellaires.

**Conformité :** Trois habitations conformes. 1 non contrôlée.

L'habitation non contrôlée a été contrôlée non conforme par le SPANC récemment. Elle ne présente pas de défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-sableux sain sans trace d'oxydation avec parfois un refus sur rocher à - 0,60 m. Sa capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ». Par contre, la présence de rocher sur ce secteur peut compliquer la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif.

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant.

**Contrainte supplémentaire :** Le point bas de ce secteur se situe au niveau du port de Port Blanc.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 15 000 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 39 807 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser.

### 1.3.14 Rue de la Corniche

**Nombre d'habitations :** 3

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est assez élevé compte tenu des aménagements paysagers et des accès. 2 habitations sur 3 sont en fortes contraintes parcellaires.

**Conformité :** Les 3 habitations sont non conformes.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-sableux sain sans trace d'oxydation avec parfois un refus sur rocher à - 0,60 m. Sa capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie permet un raccordement gravitaire sur le réseau existant

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 8 333 €/installation en moyenne
- Le scénario collectif n'a pas été étudié puisque ces habitations sont desservies par le réseau est potentiellement raccordables.

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, le raccordement à l'assainissement collectif est à préconiser sur ce secteur.

1.3.15 Rue de Clandeyer

**Nombre d'habitations :** 5

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est faible.

**Conformité :** 1 habitation conforme. 3 habitations non conformes. 1 habitation non contrôlée.

1 habitation présente un défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-sableux sain sans trace d'oxydation avec parfois un refus sur rocher à – 0,60 m. Sa capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie permet un raccordement gravitaire sur le réseau existant

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 7 750 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 8 906 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif est peut-être à envisager sur ce secteur.

1.3.16 Crec'h Goulard

**Nombre d'habitations :** 8

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est assez faible sauf pour une habitation classée en très fortes contraintes et proche d'un ruisseau.

**Conformité :** 4 habitations conformes. 3 non conformes. 1 non contrôlée.

Aucune habitation ne présente de défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux avec des traces d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est faible et la filière d'assainissement à envisager est de type lit filtrant drainé vertical avec rejet.

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, deux postes de relevage devront être positionnés en point bas pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées. Une habitation n'est pas raccordée au projet.

**Contrainte supplémentaire :** On note la présence d'un ruisseau en partie basse de ce secteur et bordant deux habitations.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 10 250 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 28 223 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser avec une action de réhabilitation à engager sur l'habitation située à proximité du ruisseau en partie basse du secteur.

1.3.17 Rue de Launay

**Nombre d'habitations :** 2

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est assez élevé avec une habitation classée en très fortes contraintes.

**Conformité :** Aucune habitation n'est conforme.

Une des deux habitations a été raccordée depuis la réalisation de l'Etude par EF Etudes. L'habitation non conforme restante ne présente pas de défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 11 500 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 40 223 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser.

1.3.18 Placen Amic

**Nombre d'habitations :** 20

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est élevé surtout sur la partie ouest de ce secteur avec 5 des six habitations classées en très fortes contraintes.

**Conformité :** 4 conformes. 15 non conformes. 1 non contrôlée.

Parmi les habitations non conformes, 4 présentent un défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux ou limono-sableux sain sans trace d'oxydation avec parfois un refus sur rocher à - 0,60 m. Sa capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ». Par contre l'aptitude a été jugée très faible au fond de la baie de Pellinec.



**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, deux postes de relevage devront être positionnés pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées. Cinq habitations ne sont pas raccordées au projet de réseau compte tenu de leur éloignement et d'une topographie défavorable.

**Contrainte supplémentaire :** La partie Ouest de ce secteur borde l'anse de Pelinec et la présence de rocher est visible sur cette partie.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 8 711 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 18 325 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel et compte tenu de la proximité du milieu marin, le raccordement de ce secteur serait à envisager. Pour les deux habitations situées au fond de l'anse de Pelinec, la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif est à prévoir.

1.3.19 Boutil

**Nombre d'habitations :** 17

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est assez faible avec 4 habitations classées en très fortes contraintes.

**Conformité :** Trois habitations conformes. 12 non conformes. 2 non contrôlées.

Il reste 10 habitations non conformes sur ce secteur dont 5 avec défaut de sécurité sanitaire.
--

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-sableux sain sans trace d'oxydation avec parfois un refus sur rocher à - 0,60 m. Sa capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ». La partie sud de ce secteur située en partie basse de ce hameau présente une faible aptitude à l'infiltration avec de sols argilo-limoneux hydromorphe et une perméabilité nulle.

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées. Deux habitations situées au nord ne sont pas raccordées au projet de réseau compte tenu de leur éloignement et d'une topographie défavorable. Pour les deux habitations situées à l'ouest de ce secteur, le raccordement peut être gravitaire.

**Contrainte supplémentaire :** La partie Est de ce secteur borde la plage de Guermeil et la présence de rocher est visible sur la partie centrale de ce secteur.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 8 929 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 15 548 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel et compte tenu de la proximité du milieu marin, le raccordement de ce secteur serait à envisager.

1.3.20 Impasse Mezo Bras

**Nombre d'habitations :** 9

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est assez élevé sur la partie Est de ce secteur.

**Conformité :** 4 conformes. 5 non conformes dont 1 en fortes contraintes.

Les contrôles récents du SPANC font état désormais de 7 habitations non conformes dont 2 présentant un défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type argilo-sableux. Sa capacité à l'infiltration est faible et la filière d'assainissement à envisager est de type lit filtrant drainé vertical avec rejet.

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées. Trois habitations situées à l'Est et au Sud/Ouest devront prévoir des pompes de relevage individuelles pour se raccorder au projet de réseau.

**Contrainte supplémentaire :** Ce secteur borde l'Anse de Guermel.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 8 600 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 13 586 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser avec une action de réhabilitation à engager sur ces habitations situées à proximité de l'Anse de Guermel. LTC devra relancer les habitations présentant un rejet et procéder à une pénalité financière si elles ne sont pas mises aux normes dans les 4 ans suivants le rapport de non-conformité. Les agents du SPANC se tiennent à disposition des propriétaires pour un accompagnement technique. En revanche, il revient aux propriétaires de faire faire les études de filière pour déterminer les travaux à réaliser sur leurs installations.

### 1.3.21 Rue de l'Ile Instan

**Nombre d'habitations :** 3

**Contraintes parcellaires :** Le niveau de contraintes parcellaires est faible.

**Conformité :** 1 habitation conforme. 2 non conformes.

Les contrôles récents du SPANC font état de 3 habitations non conformes dont 1 présentant un défaut de sécurité sanitaire.

**Aptitude des sols à l'infiltration :** Le sol en place est de type limono-argileux sain sans trace d'oxydation. Sa capacité à l'infiltration est moyenne, la filière d'assainissement à envisager est de type « tranchée d'épandage à faible profondeur ».

**Topographie :** La topographie ne permet pas un raccordement gravitaire sur le réseau existant, un poste de relevage devra être positionné pour refouler les effluents sur le réseau de collecte des eaux usées.

**Contrainte supplémentaire :** La partie Est de ce secteur borde la plage de Guermel et la présence de rocher est visible sur la partie Est de ce secteur.

**Etude comparative :**

- Réhabilitation des assainissements individuels : 7 000 €/installation en moyenne
- Raccordement à l'assainissement collectif : 27 372 €/branchement

**Proposition EF Etudes :** En l'état actuel, la mise en place d'un assainissement collectif n'est pas le mode d'assainissement à privilégier. Le maintien de l'assainissement non collectif est à préconiser avec une action de réhabilitation à engager sur ces habitations situées à proximité de l'Anse de Guermel. LTC devra relancer l'habitation présentant un rejet et procéder à une pénalité financière si elle n'est pas mises aux normes dans les 4 ans suivants le rapport de non-conformité.

## 2 MISE A JOUR DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

### 2.1 SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE

Le tableau ci-dessous reprend les caractéristiques de chaque secteur d'étude et la proposition de zonage d'EF Etudes.

C o m m u n e	Secteur	Nbre d'habitations	ANC				COLLECTIF						Proposition de zonage	
			% d'habitations en Très fortes Contraintes	% d'ANC conformes	Aptitude des sols à l'infiltration dominante	Coût moyen de la réhabilitation par installation	Habitations raccordées au projet de réseau	Habitations exclues du projet	Longueur de réseau entre deux branchements	Coût du projet par branchement	% du coût branchement par rapport au coût de référence (7600€)	Nbre de poste de relevage		Contrainte supplémentaire
P E N V E N A N	Rue de Tréguier	8	13%	50%	Faible	9 000 €	8	0	50	17 457 €	230%	1	Non	ANC
	Rue de Kemado	6	0%	50%	Moyenne	8 333 €	6	0	49	17 784 €	234%	1	Non	ANC
	Rue des Patriotes	6	0%	83%	Faible	9 000 €	6	0	41	18 459 €	243%	1	Non	ANC
	Rue des Promenades	3	0%	33%	Moyenne	7 500 €	3	0	65	29 716 €	391%	1	Non	ANC
	Rue de Kerbriand	10	0%	70%	Moyenne	8 333 €	10	0	52	14 234 €	187%	1	Non	ANC
	Rue de Keranscoualch	7	0%	43%	Moyenne	7 750 €	7	0	45	16 619 €	219%	1	Non	ANC
	Rue de Leur Min	9	0%	56%	Moyenne	7 750 €	8	1	49	18 061 €	238%	1	Rocher	ANC
	Rue Amiral de Cuverville	13	23%	8%	Moyenne	10 000 €	13	0	46	12 995 €	171%	1	Ruisseau	COLLECTIF
	D 74	5	40%	60%	Moyenne	11 500 €	5	0	39	17 523 €	231%	1	Source	ANC
	Impasse du Moulin de la Comtesse	24	4%	38%	Moyenne	8 000 €	24	0	40	11 931 €	157%	2	Non	ANC
	Chemin de la Marine	57	19%	23%	Moyenne	8 711 €	54	3	42	11 249 €	148%	2	Rocher	COLLECTIF
	D 74 Nord	10	30%	30%	Moyenne	8 857 €	10	0	36	12 483 €	164%	0	Pompe individuelle	ANC
	Rue Anatole le Braz	4	25%	75%	Moyenne	15 000 €	4	4	138	39 807 €	524%	1	Milieu marin et rocher	ANC
	Rue de la Corniche	3	0%	0%	Moyenne	8 333 €	Habitations raccordables	Sans objet				Non	COLLECTIF	
	Rue de Clandeyer	5	0%	20%	Moyenne	7 750 €	5	0	32	8 906 €	117%	0	Non	COLLECTIF
	Crech Goulard	8	13%	50%	Faible	10 250 €	7	1	83	28 223 €	371%	2	Ruisseau	ANC
	Rue du Launay	2	50%	0%	Moyenne	11 500 €	2	0	74	40 351 €	531%	1	Non	ANC
	Placen Amic	20	30%	20%	Moyenne	10 188 €	15	5	60	18 325 €	241%	2	Milieu marin et rocher	COLLECTIF
	Boutil	17	24%	18%	Moyenne	8 929 €	15	2	56	15 548 €	205%	1	Milieu marin et rocher	COLLECTIF
	Impasse Mezo Bras	9	11%	44%	Faible	8 600 €	9	0	34	13 586 €	179%	1	Non	ANC
Rue de l'Île Instan	3	0%	33%	Moyenne	7 000 €	3	0	45	27 372 €	360%	1	Non	ANC	
C A M L E Z	Route de Calvary	7	29%	43%	Moyenne	8 000 €	6	0	100	24 812 €	326%	1	Non	ANC
	Résidence de la Vallée	28	4%	71%	Moyenne	7 250 €	28	0	30	10 595 €	139%	2	Non	ANC
	Feunteum Conan	8	13%	0%	Moyenne	8 500 €	8	0	56	14 954 €	197%	1	Non	ANC
	Saint Nicolas	24	8%	33%	Moyenne	8 500 €	24	0	111	19 412 €	255%	1	Non	ANC
	La Gare	19	11%	21%	Moyenne	8 800 €	17	2	67	16 644 €	219%	1	Non	ANC
	Saint Nicolas et la Gare	43	9%	27%	Moyenne	8 645 €	41	2	93	18 264 €	240%	0	Non	ANC

Tableau 5 : Synthèse des observations et des propositions de zonage d'EF Etudes

**Sur l'ensemble des scénarios étudiés, l'assainissement collectif est proposé par EF Etudes sur les secteurs de : Rue de l'Amiral de Cuverville, Chemin de la Marine, Placen Amic et Boutil. Les secteurs des Rues de la Corniche et de Clandeyer qui étaient déjà zonés en collectif sont maintenus.**

Pour tous les autres secteurs le plan de zonage sera modifié pour extraire les habitations zonées en collectif lors de la précédente étude de zonage.

Les habitations situées à proximité du milieu hydraulique feront l'objet d'une attention particulière pour accélérer la mise en conformité de leur installation d'assainissement non collectif.

## **2.2 ZONAGE RETENU PAR LANNION-TREGOR COMMUNAUTE SUITE AUX PROPOSITION DU BUREAU D'ETUDES**

Une réunion technique s'est tenue le 19 mai 2021 puis le 16 juin dans les locaux de la communauté d'agglomération afin d'étudier les différents scénarios proposés pour les communes de Camlez et Penvénan et statuer sur le mode d'assainissement de chaque secteur étudié. Les communes ont également fait des observations notamment sur les secteurs concernant l'anse de Pellinec à Penvénan et le secteur de Calvary à Camlez.

Il ressort de ces réunions et échanges le scénario suivant :

- **La mise en place d'un assainissement collectif sur la rue de l'Amiral de Cuverville à Penvénan** mais pour 11 habitations sur 13 de ce secteur. Ces habitations présentent un défaut de sécurité sanitaire ou une non-conformité importante.
- **Le secteur « chemin de la Marine » à Penvénan est également ajouté au zonage d'assainissement collectif** en raison du nombre important d'assainissements non collectifs présentant un défaut de sécurité sanitaire et de la proximité avec l'Anse de Pellinec. Ce projet nécessite la réalisation d'une étude afin de vérifier la capacité du poste de relèvement de Kerviniou qui reçoit les eaux usées de ce secteur. Si ce poste n'est pas suffisamment dimensionné, des travaux sur celui-ci seront nécessaires. En raison de la topographie de ce secteur, des pompes individuelles devront être installées pour certaines habitations à la charge des propriétaires. En raison de leur enclavement, certaines habitations ne pourront pas être raccordées à moins de mettre en place des servitudes de passage avec leurs voisins pour pouvoir réaliser leur branchement. Des études complémentaires (études de sol, poste de relèvement...) permettront de finaliser le chiffrage de ces travaux et de préciser la délimitation du secteur concerné. Des réunions publiques seront alors organisées afin d'informer et échanger sur le projet avec les riverains concernés.
- **Le maintien en assainissement non collectif de Boutil, Placen Amic à Penvénan**, en raison du coût très élevé des travaux de raccordement. Ces secteurs ne présentaient pas d'assainissement individuel avec défaut de sécurité sanitaire constatés au moment de la réalisation de l'étude par EF Etudes. De récents contrôles réalisés fin 2021 ont permis le recensement de 5 habitations problématiques sur le secteur de Boutil et de 2 sur celui de Placen Amic. En juin 2022, la stratégie d'application du règlement d'LTC va pouvoir être votée afin que les relances et pénalités financières prévues puissent être mises en œuvre. LTC se tient à disposition des propriétaires pour un appui technique. Il revient aux propriétaires de faire réaliser les études de filière sur leur parcelle afin de trouver l'installation qui convient au mieux à la nature du sol de leur terrain.
- **Le maintien en assainissement collectif de la rue de Clandeyer** à Penvénan (à l'exception de l'habitation de la parcelle D303 qui a été retirée du zonage car contrôlée conforme par le SPANC).

- **Le maintien en assainissement collectif de la rue de la Corniche à Penvénan.** Les habitations seront raccordées au réseau mais les travaux sur voirie privée seront à la charge des particuliers concernés,
- **Les secteurs concernant la rue de Launay, de Kerbriand et Leur Min à Penvénan seront retirés du périmètre collectif pour basculer en mode d'assainissement non collectif.**

Pour le projet partiel de la rue de l'Amiral de Cuverville soit 11 habitations sur les 13 de ce secteur, le coût des travaux de mise en place d'un assainissement collectif serait de 142 801 € soit 12 982 € par branchement. Le coût de réhabilitation pour les 10 habitations à réhabiliter serait de 113 000 € soit 9417 € par habitation. Un extrait de plan permet de visualiser les habitations raccordées au projet.

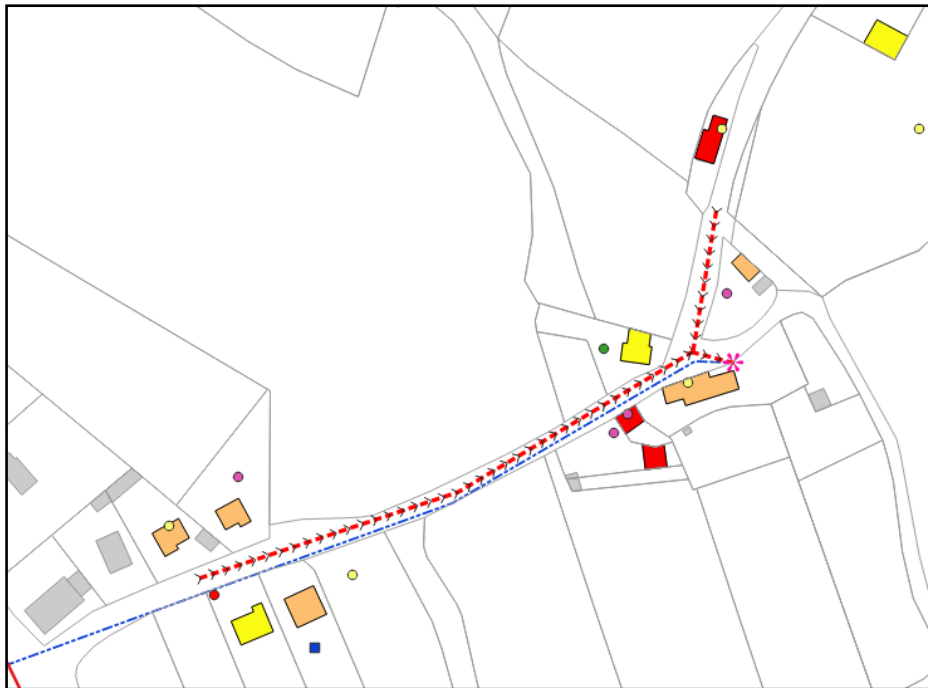
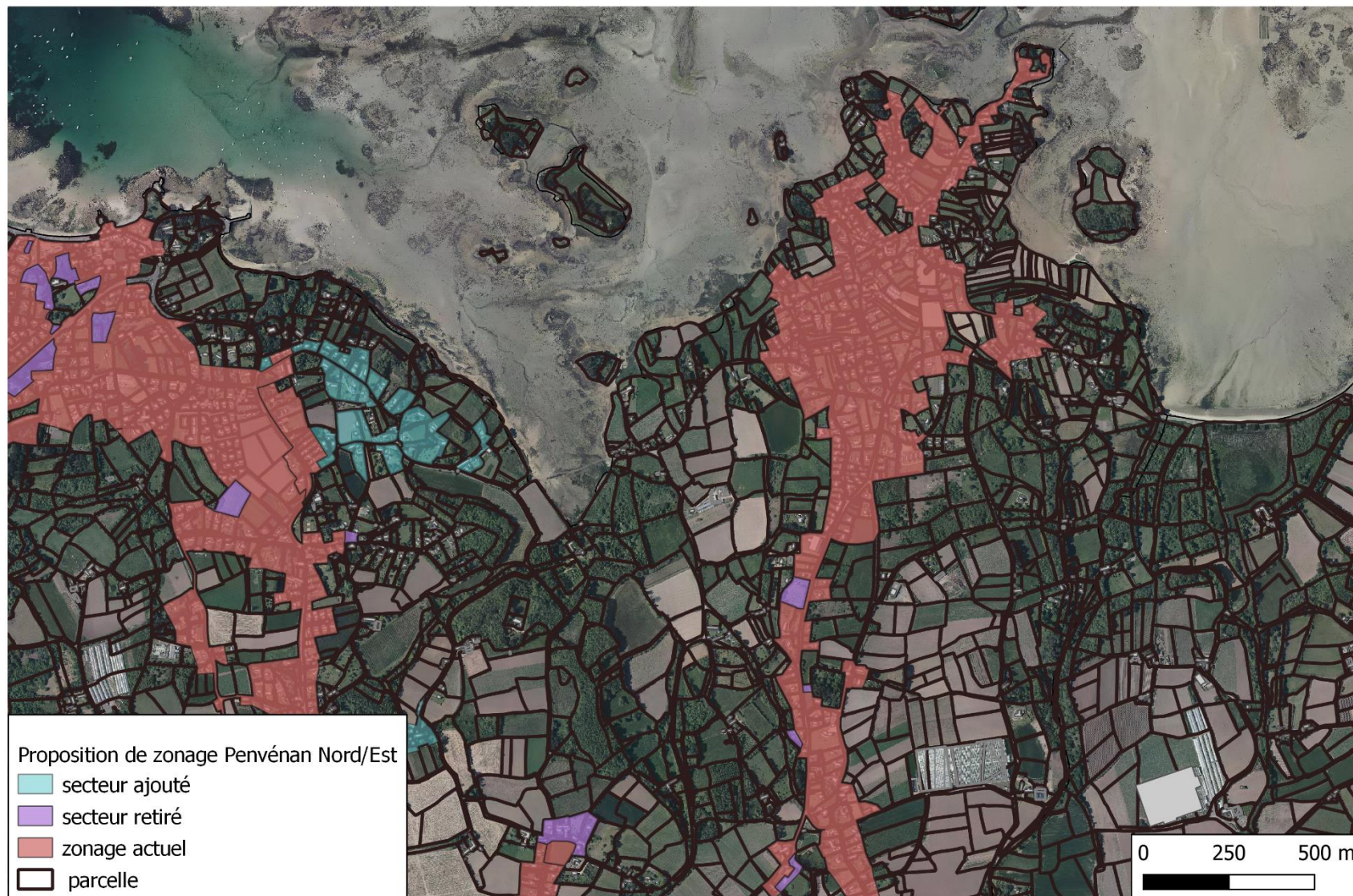


Figure 1 : Proposition de mise en place d'un réseau sur une partie de la rue de l'Amiral de Cuverville

### 2.3 PROPOSITION DE ZONAGE

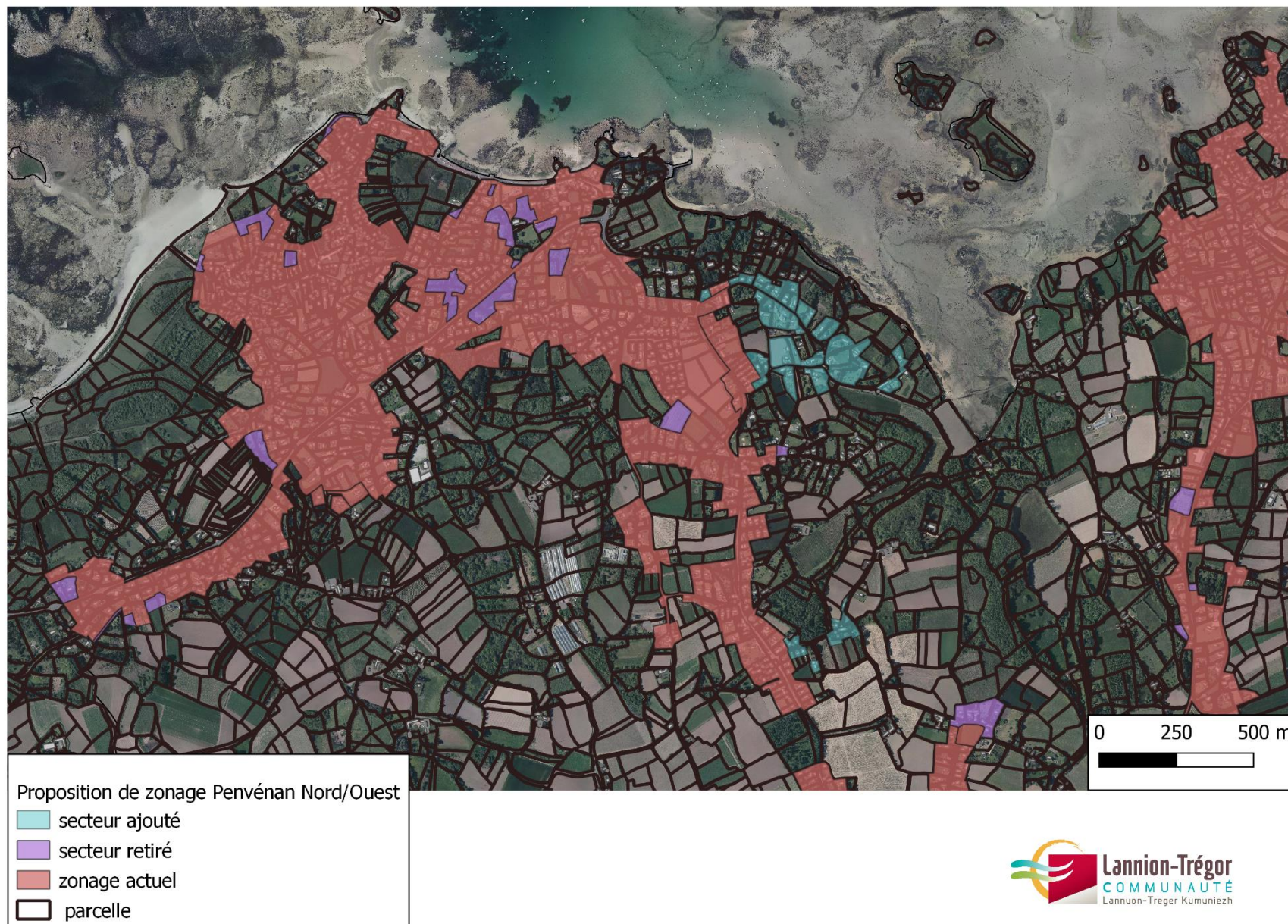


**Plan 1 : Projet de plan de zonage d'assainissement des eaux usées pour la commune de Penvénan Nord/Est**



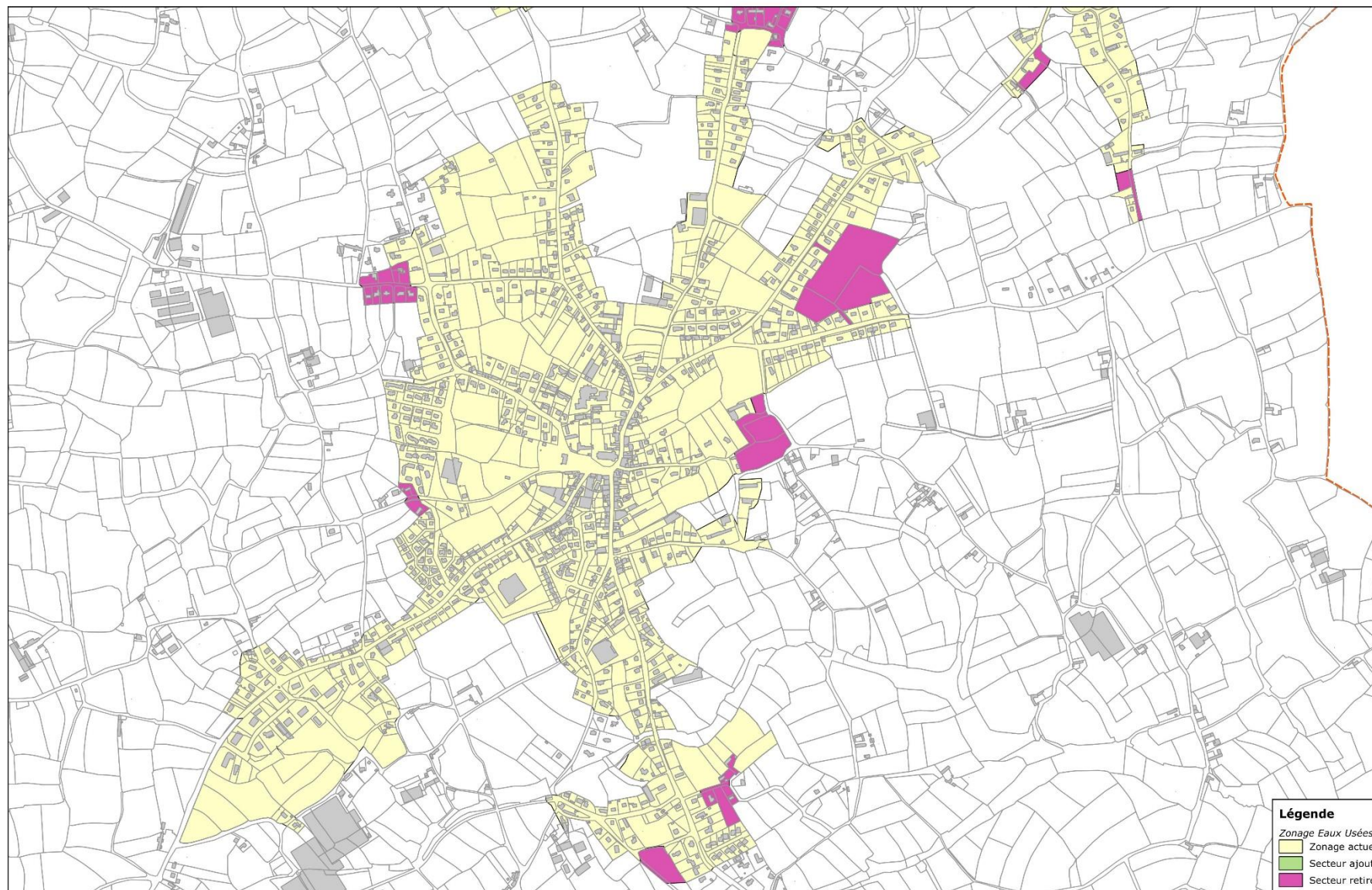


**Plan 2 : Projet de plan de zonage d'assainissement des eaux usées pour la commune de Penvénan Nord/Ouest**





**Plan 3 : Projet de plan de zonage d'assainissement des eaux usées pour la commune de Penvénan Sud**



**Légende**

- Zonage Eaux Usées
- Zonage actuel
- Secteur ajouté
- Secteur retiré

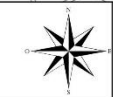
Maître d'ouvrage :



**Lannion-Trégor**  
COMMUNAUTÉ  
Lannion-Trégor Kumuniezh

**Délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Penvénan - Secteur Sud**

**Etude :** Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Camlez et Penvénan  
**Réalisation :** Juillet 2021  
**Echelle :** 1:8000



EF Etudes  
3, rue Galilée  
BP 84114  
44341 BOUGUENAIS  
Tél : 02 51 70 67 50

*Zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Camlez et Penvénan*

*Juin 2022*

---

---